



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 18 décembre 2024

| Nombre de membres | |
|-------------------|-------------|
| Afférent au CC | En exercice |
| 70 | 70 |
| Présent | Votant |
| 47 | 52 |

Date de convocation

12 décembre 2024

**Environnement – Plan
Alimentaire Inter Territorial
Niveau 2 – Convention avec
l'Association Pour Une
Hydrologie Régénérative et
la CC Rhône Crussol**

**N° de la délibération
2024-788**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 18 décembre 2024 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mmes Laëtitia BOURJAT, Lyliane BURGUNDER, MM. Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mme Valina FAURE, M. Gilles FLORENT, Mmes Béatrice FOUR, Christine FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, MM. Gilbert LA RUSSA, Jean-Louis MORIN, Mme Stéphanie NOUGUIER, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Charles-Henri RIMBERT, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Xavier TRAVERSE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Pascal BALAY (pouvoir à Mme Stéphanie NOUGUIER), M. Paul BARBARY (pouvoir à Mme Valina FAURE), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), Mme Christiane FERLAY (représentée par sa suppléante Mme Christine FOUR), M. Pierre GUICHARD (pouvoir à Mme Lyliane BURGUNDER), Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE (représentée par son suppléant M. Xavier TRAVERSE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Xavier AUBERT, Mme Véronique BLAISE, M. Michel BRUNET, Mme Amandine DEYGAS, Mme Mélanie DONGEY, Mme Muriel FAURE, M. Patrick FOURCHEGU, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORIOT, M. Pierre MAISONNAT, Mme Christelle MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, Mme Agnès OREVE, Mme Sandrine PEREIRA, M. Gérard ROBERTON, M. Vincent ROBIN, M. Alain SANDON, Mme Anne SCHMITT

Vu l'arrêté inter préfectoral n° n°07-2021-10-28-0006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu la compétence protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ;

Vu le Plan Climat Air Energie Territorial de 2019,

Vu la délibération n° 2021-170 du 14 avril 2021 approuvant la candidature au Programme National pour l'Alimentation et au Plan de Relance pour un Projet Alimentaire inter-Territorial (PAiT) porté par ARCHE Agglo, en partenariat avec la Communauté de Communes de Rhône Crussol,

Vu la délibération n° 2023-259 du 3 mai 2023 du Conseil d'Agglomération approuvant la stratégie et le programme pluriannuel d'actions 2023-2028 ;

Considérant que le Projet Alimentaire interTerritorial (PAiT) porté par ARCHE Agglo, en partenariat avec la Communauté de Communes de Rhône Crussol a obtenu la labélisation de niveau 1 « projet émergent » en juin 2021.

Considérant que le 14 mars 2024, une reconnaissance officielle de niveau 2, valable pour une durée de 5 ans, a été attribuée au PAIT.

Considérant que dans le cadre de l'Enjeu 3 du PAiT « Encourager la diversification et le changement de pratiques agricoles pour réduire les risques économiques et environnementaux » et son action 27 : Renforcer l'utilisation des infrastructures de stockage de l'eau existantes et optimisation de la gestion de l'eau sur l'exploitation agricole (via les pratiques agricoles et/ou via des expérimentations de type key-line design) et dans un contexte de changement climatique et de tension sur la ressource en eau, des solutions innovantes et vertueuses doivent être conçues et expérimentées.

Considérant que l'Association PUHR, la Communauté de communes Rhône Crussol et ARCHE Agglo se sont engagées dans ce sens, en répondant à l'appel à manifestation d'intérêt « Eau et climat : agir plus vite, plus fort sur les territoires de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) sur 2024-2026.

Considérant que le projet de l'Association PUHR est d'accompagner des collectivités lauréates de cet appel à manifestation d'intérêt pour la mise en œuvre et le suivi de projets conçus sur les principes de l'hydrologie régénérative, autour de deux volets :

- un premier volet ayant pour intention la capitalisation des démarches entreprises par les collectivités pour de tels projets;
- un second volet ayant pour intention l'observation et l'instrumentation des sites pilotes en différents points et à différentes échelles pour produire une base de données valorisables dans le cadre d'études scientifiques.

Dans ce cadre, l'Association PUHR s'engage :

- à partager avec la Collectivité ses travaux de capitalisation sur les démarches d'autres collectivités engagées dans des projets similaires au sien à des fins d'enrichissement pour son projet;
- à mener ce travail d'observation et d'instrumentation des sites pilotes en concertation avec les compétences concernées à la Collectivité en vue d'initier un suivi scientifique des impacts de l'hydrologie régénérative sur les cycles de l'eau et les paysages.
- Animation de réseau
- Mise à disposition d'outils de collaboration
- Partage des livrables produits par le travail de capitalisation

Engagement des collectivités (Rhône Crussol) et ARCHE Agglo :

- Mise à disposition des documents et informations relatifs au projet
- Disponibilité pour des réunions de suivi du projet

Considérant qu'il est proposé, dans ce cadre de signer une convention d'une durée de 2 ans ;

Considérant le projet de convention annexé à la présente ;

Considérant l'avis du bureau du 5 décembre 2024 ;

Après en avoir délibéré à :

- 52 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec l'Association « Pour Une Hydrologie Régénérative » et la Communauté de communes Rhône Crussol ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention ainsi que tout document afférent à la présente délibération.



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Tous les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait certifié conforme,
Mercurol-Veaunes, le 18 décembre 2024.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET
Date de signature : 19/12/2024
Qualité : Le président ArcheAgglo

A large, handwritten signature in black ink, which appears to be 'Frédéric SAUSSET', written over the printed name and date.